



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la structure et le financement des actions et manifestations marquant, en 2011, le millénaire de la Ville de Neuchâtel

(Du 15 avril 2009)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La Ville de Neuchâtel célébrera en 2011 le millième anniversaire de son apparition dans un texte historique, fait traditionnellement considéré comme l'acte de naissance d'une ville ou d'un Etat. Dès 2005, notre Autorité a ainsi entamé une série de travaux préparatoires en vue de mettre sur pied des manifestations à la mesure de l'événement, susceptibles d'attirer l'intérêt de la population et des médias sur l'importance d'un tel anniversaire.

Le présent rapport résume dans sa première partie les travaux menés, présente la structure organisationnelle mise en place, les intentions quant à la thématique retenue et le public visé. Les principes quant à la programmation sont ensuite décrits sans toutefois, à ce stade, présenter le programme de manière concrète.

Nous avons la chance de disposer dans notre ville d'une vie associative, culturelle et sportive très dense. Grâce aux événements parallèles qui seront soutenus, la population sera non seulement spectatrice mais aussi très étroitement associée à l'organisation de manifestations.

Nous avons écarté le choix d'un lieu unique pour les manifestations, pour préférer utiliser le périmètre du centre-ville dont le cachet sera ainsi révélé sous un autre jour.

Le budget global des manifestations ainsi que le financement sont présentés et accompagnés d'une demande de crédit.

Ce rapport, enfin, fait suite à notre rapport d'information sur le même objet, dont vous avez pris acte, en date du 4 février 2008, par 39 voix sans opposition, ni abstention.

2. Historique et travaux préliminaires

A titre de rappel, nous relevons ci-après quelques dates principales concernant les mesures prises depuis quelques années dans la perspective de ce grand rendez-vous historique de notre cité.

17 août 2005 : Le processus de préparation des fêtes du Millénaire a été amorcé en 2005, à l'instigation également de M. Jean-Pierre Jelmini et des Editions Attinger, qui travaillent à la production d'un ouvrage grand public sur les dix premiers siècles de la Ville de Neuchâtel. Le Conseil communal a accepté un crédit global de 120'000 francs à titre de participation à la réalisation de cet ouvrage, versé à hauteur de 24'000 francs par année, de 2007 à 2011.

20 mars 2006 : Le Conseil communal a attribué la responsabilité politique du dossier du Millénaire 2011 à la Direction des affaires culturelles.

29 novembre 2006 : La Direction des affaires culturelles a désigné une commission exploratoire composée de fonctionnaires de la Ville de Neuchâtel, M. Christophe Dufour, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, M. Olivier Girardbille, archiviste communal, M. Marc-Olivier Gonseth, conservateur du Musée d'ethnographie, Mme Chantal Lafontant-Vallotton, conservatrice du Département historique du Musée d'art et d'histoire, M. Rémy Voirol, chancelier, et de consultants

extérieurs agissant à titre bénévole dans le cadre de ces travaux préparatoires, Mme Johanne Blanchet, experte en muséographie auprès de Muséum Développement, M. Jean-Pierre Jelmini, historien (jusqu'au 4 février 2008) et M. Jacques Bujard, conservateur des monuments et des sites, représentant du Conseil d'Etat. Ce comité exploratoire a tenu 11 séances.

4 février 2008 : Le Conseil général a pris acte, par 39 voix sans opposition ni abstention, du rapport d'information du Conseil communal en vue de la préparation de la célébration du Millénaire de Neuchâtel en 2011.

Il a parallèlement pris acte, par 36 voix contre 2 et une abstention, de la proposition 08-401 du groupe socialiste destinée à la création d'une commission du Conseil général pour le Millénaire. D'un commun accord, la composition de cette commission spéciale a été reportée à la séance de constitution des autorités communales pour la législature 2008-2012 dans le prolongement des élections communales fixées au 27 avril 2008. En date du 2 juin 2008, cette commission spéciale de 15 membres a été nommée par le Conseil général. Sous la présidence du groupe UDC, sa composition est la suivante :

Philippe Loup (PS) – Thomas Facchinetti (PS) – Amina Benkais (PS) – Cristina Tasco (PS) – Matthieu Béguelin (PS) – Pascal Helle (PopVertsSol) – Sandra Barbetti Buchs (PopVertsSol) – Béatrice Nys (PopVertsSol) – Carole Maeder-Milz (PopVertsSol) – Fabienne Spichiger (ULR) remplacée en date du 12 janvier 2009 par M. Jean Dessoulavy – Jonas de Pury (ULR) – Fabio Bongiovanni (ULR) – Nicolas Marthe (ULR) – Marc-André Bugnon (UDC) – Pierre-Alain Storrer (UDC).

19 février 2008 : La Direction des affaires culturelles a sollicité Mme Michèle Berger Wildhaber, M. Blaise Duport et M. Daniel Burki pour co-présider l'Association du Millénaire destinée à apporter un appui financier et participer à la promotion de l'événement. Elle a notamment pour objectif de favoriser la réalisation et le financement des événements qui seront mis sur pied durant l'année 2011.

22 octobre 2008 : Avec l'appui de la société philatélique de Neuchâtel, une demande d'émission d'un timbre-poste spécial pour le millième anniversaire de la Ville de Neuchâtel, a été adressée à la Poste suisse. Le géant jaune nous a fait savoir que la décision sera prise au début de l'année 2010.

10 décembre 2008 : Parution de l'annonce de mise au concours du poste de chef-fe de projet.

28 janvier 2009 : Séance d'information aux partenaires potentiels (Commission – Association – Comité).

17 mars 2009 : La Commission spéciale du Conseil général a constitué son bureau. Elle a porté à sa présidence M. Pierre-Alain Storrer.

18 mars 2009 : Le Conseil communal a nommé M. Christophe Valley en qualité de chef de projet, chargé de coordonner les actions et manifestations du Millénaire.

3. Structure organisationnelle

L'organisation des manifestations du Millénaire doit reposer sur la mise en place des instances suivantes susceptibles de conduire le projet à son terme :

Le **comité de pilotage**, placé sous la direction du Conseil communal et présidé par la directrice de la culture, est chargé de la conduite générale des opérations. Il regroupe les responsables des divers volets de la manifestation : Commission du Conseil général, Association, comité d'honneur, secrétariat exécutif et les responsables des différentes commissions événements, finances, communications, programmation, protocole, Etat de Neuchâtel, etc. (voir annexe).

L'**Association du Millénaire**, placée sous la présidence d'une ou de plusieurs personnalités neuchâteloises, assure un appui financier et participe à la promotion du Millénaire. Elle intervient auprès des organes privés et autonomes de financement.

Le **comité d'honneur**, au sein duquel figureront plusieurs personnalités politiques, culturelles, sociales et économiques, dont la présence constituerait une caution morale soulignant l'importance attribuée à la manifestation.

Le **secrétariat exécutif**, créé temporairement au sein de l'administration communale, serait confié à une personnalité expérimentée dans l'organisation de manifestations populaires appelée à devenir la plaque

tournante du Millénaire qui centralise toutes les données concernant la préparation de cette célébration, participe aux travaux de toutes les commissions et des comités mis en place dans ce but. Il est le passage obligé de tout ce qui s'entreprind dans l'optique de 2011 et remplit une fonction coordinatrice capitale. L'engagement de la personne chargée de ce secrétariat se fera sous la forme d'un contrat de droit privé, limité dans le temps. Dans sa séance du 18 mars 2009, M. Christophe Valley a été nommé par notre Conseil en qualité de chef de projet.

La **commission spéciale du Conseil général** permettra d'associer, par ce biais aussi, les représentants de la population neuchâteloise.

Rappelons que les commissions ont pour tâche de procéder à un examen détaillé de certains objets ressortissant à la compétence du Conseil général ou du Conseil communal, afin de faciliter les délibérations et décisions de ces autorités.

4. Concept, public visé, thématique

4.1. Le concept général du Millénaire vise à :

- Augmenter la visibilité et le rayonnement de Neuchâtel et promouvoir son identité millénaire,
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'égard de leur ville,
- Stimuler une réflexion sur le présent, le passé et le futur de la ville,
- Mobiliser les ressources et les forces vives de Neuchâtel et de sa région,
- Susciter une large participation de tous/toutes,
- Réaliser les activités et les événements dans le cadre d'une gestion réaliste, faisant appel à un financement public et privé.

Les manifestations se présenteront sous forme de réjouissances populaires, conviviales et participatives. Les fêtes du Millénaire s'étendront entre le 24 avril et 12 septembre 2011, soit un peu plus de quatre mois.

Les célébrations débuteront par une fête inaugurale le 24 avril, date commémorant la 1^{ère} mention du nom de la Ville de Neuchâtel au bas d'un document officiel, en 1011. Elles s'étendront jusqu'au 12 septembre, autre date symbolique qui correspond à l'acceptation de Neuchâtel comme 21^{ème} canton suisse, en 1814.

Une programmation conçue spécifiquement pour le Millénaire permettra d'investir des lieux existants à Neuchâtel, de manière originale et créative. Elle tendra à mobiliser des partenaires qui se distingueront par leur capacité à développer des idées inédites et surprenantes et à réaliser les projets retenus.

4.2. Les publics visés

Ces réjouissances seront destinées en priorité aux habitants de la ville de Neuchâtel et à ceux du canton, mais aussi des régions avoisinantes, sans oublier les touristes suisses et étrangers.

Les publics cibles peuvent être décrits ainsi :

- Un large public familial,
- Un public jeune (adolescents et jeunes adultes),
- Un public d'aînés.

Toutes les personnes qui manifestent de la curiosité envers la ville, son histoire, son architecture, ses caractéristiques et ses habitants prendront également plaisir à participer aux fêtes du Millénaire qui se déploieront dans des lieux connus, mais transformés ou adaptés pour l'occasion à de nouvelles présentations. En famille ou entre amis, tous devraient pouvoir y trouver de l'intérêt.

4.3. La thématique

Le programme des fêtes du Millénaire de Neuchâtel s'articulera autour d'une notion forte, ouverte, faisant la part belle à un regard inusité des Neuchâtelois sur eux-mêmes, et au regard des autres sur Neuchâtel et les Neuchâtelois: « **Neuchâtel autrement** ». La programmation aura un intérêt supra régional ; elle stimulera la réflexion sur les rapports entre Neuchâtel, sa région et le monde : Neuchâtel entre régionalisme et ouverture sur le monde.

De manière concrète, la thématique sera largement rattachée aux quartiers, aux édifices, aux espaces disséminés dans la ville, sans pour autant que le choix des lieux vise à l'exhaustivité.

Il s'agira de mettre en place dans l'espace urbain un réseau d'installations visant à présenter « autrement » diverses facettes de Neuchâtel. Ces installations pourront dans certains cas faire intervenir les collections riches et variées appartenant au patrimoine de la Ville et du Canton. Elles proposeront également des objets construits pour l'occasion, des programmes audiovisuels et des présentations faisant intervenir le son et la lumière.

Deux objectifs sont visés dans la programmation :

- maintenir une cohérence de discours en ralliant la programmation autour d'un fil rouge : Neuchâtel autrement.
- opter pour des présentations où l'effet de surprise s'appliquera autant à la forme qu'au contenu.

La programmation se distinguera par son ouverture à des domaines et des champs d'intérêts variés : politique, économie, sciences, histoire, patrimoine, environnement, jeunesse, culture, arts de la scène, sports et loisirs, etc. Le passé, le présent et le futur de la cité seront ainsi mis en perspective de façon libre et transversale par historiens, artistes, sociologues, ethnologues, archéologues ou biologistes.

S'agissant du projet lui-même, il veillera à renouveler les angles de vision en suggérant une lecture revisitée de l'histoire de la ville, de son évolution à travers le temps, imaginant par-là le futur qu'il est possible de souhaiter pour elle. Les présentations se feront dans un certain nombre de lieux interconnectés, à la fois intérieurs et extérieurs, gardés et non gardés, simples et plus complexes, permettant plusieurs types de visites et de découvertes aux visiteurs potentiels. Le programme évoluera durant les quelques mois de présentation des installations et fera l'objet d'une publication régulière liée notamment aux activités spécifiques qui seront organisées au sein du réseau.

Les activités produites dans le cadre du Millénaire seront en adéquation avec le concept thématique « Neuchâtel autrement ».

5. Programmation du millénaire

5.1. La programmation

Le programme des manifestations s'articulera autour de trois types d'événements ayant chacun leur propre mode opérationnel :

- Les Productions du Millénaire : cérémonies créées par la Ville de Neuchâtel
- La programmation associée : portant le label du Millénaire
- Les manifestations et événements parallèles : événements existants dont les porteurs de projets jouissent d'une relative autonomie.

Les productions du Millénaire

La Ville concevra des événements distinctifs, accessibles à tous et originaux qui constitueront 3 moments forts de l'événement :

- Cérémonie d'ouverture - 24 avril : commémoration officielle du 24 avril 1011,
- Cérémonie spécifique – 1^{er} août – Fête nationale,
- Cérémonie de clôture – 12 septembre : acceptation de Neuchâtel comme 21^{ème} canton suisse en 1814.

A ces célébrations s'ajoutera la parution d'un livre rédigé par Jean-Pierre Jelmini, à paraître aux Editions Attinger. Cette publication laissera un souvenir durable du Millénaire.

La programmation associée (labellisée)

- Activités et réalisations originales, gérées par des institutions publiques qui relèvent de la Ville en tout ou en partie : musées, bibliothèque et archives, théâtre et musique, sports.

Les événements parallèles

- Manifestations bénéficiant d'un ancrage dans la vie urbaine et qui profiteront des fêtes du Millénaire pour élargir leur audience et propager la fête dans les quartiers qu'elles soient suggérées par des associations ou des acteurs culturels,
- Colloques ou conférences organisés par l'Université et autres institutions,
- Parution de deux publications soutenues par l'Office cantonal de la protection des monuments et sites. Nous souhaitons en effet que l'Etat s'associe à cette commémoration au travers de ces deux publications en voie d'élaboration.

A titre d'exemple

La constitution d'un calendrier regroupant des événements qui se jalonneront entre l'ouverture des célébrations en avril 2011 jusqu'à sa clôture en septembre 2011 présentera toute la diversité culturelle de la Ville de Neuchâtel. Ces événements viseront à apporter un éclairage renforcé des différentes facettes de la ville tout en touchant un large public. Sans être en mesure d'en faire actuellement une liste exhaustive, les célébrations du Millénaire trouveront leur relais à travers des manifestations ou institutions appartenant déjà au panorama des acteurs culturels de la ville, mais pourront être aussi des créations produites spécialement pour l'occasion. Citons les sujets ci-après :

- Fêtes populaires (Halles des fêtes placées sur la place des Halles, bal populaire, concert de musiques populaires, fêtes de quartier) ;
- Exposition dans le cadre de musée (Art et Histoire, Ethnologie) ;
- Événements culturels (extensions et renforcement du rayonnement d'événements culturels reconnus comme le NIFFF, Buskers Festival, Culture nomade, Festi'neuch,...) ;
- Événement sportif à dimension nationale et/ou internationale (Coupe Davis, Tour de Romandie, Coupe de Voile,...) ;
- Rencontre sportive visant à mettre en évidence la diversité des sports pratiqués à Neuchâtel (Festival des sports, rencontre interscolaires, ...)

- Rencontres interculturelles mélangeant les traditions d'une région avec celles des communautés étrangères présentent à Neuchâtel ;
- Invitation des villes jumelées à Neuchâtel, ainsi que les communes d'Auvernier et St.-Blaise fêtant aussi leur Millénaire ;
- Colloques académiques ;
- Rencontre autour des technologies et des métiers (Capacité, CSEM,...) ;
- Neuchâtel, cité de l'énergie (intégration d'une démarche durable autour des manifestations du Millénaire, carte interactive des logements durables,..).

5.2. Durée et rythme des activités

Productions du Millénaire :

Les festivités s'étendront en principe du dimanche 24 avril (signature de l'acte de 1011) au lundi 12 septembre 2011 (acceptation de Neuchâtel comme 21^{ème} canton suisse en 1814). Elles comprendront trois événements phares, dont le coup d'envoi qui sera donné le 24 avril sur la colline de la Collégiale, les festivités du 1^{er} août, ainsi que la cérémonie de clôture qui se tiendra aux Jeunes Rives.

Programmation associée :

Parallèlement aux 3 événements phares, 10 manifestations ou activités semi permanentes seront programmées tout au long de la période des festivités. Elles seront destinées aussi bien aux habitants de la ville qu'aux visiteurs de passage, l'idée étant de privilégier des activités et événements qui n'existent pas déjà, de manière à augmenter l'offre culturelle et sportive.

Evénements parallèles :

En outre, 10 événements ponctuels, organisés ou parrainés par la Ville, apporteront une diversité bienvenue et une large adhésion du public. La programmation sera ludique, légère, inventive et festive : fête populaire, animations de rue, places de jeux, spectacle professionnel, amateur, etc..

Ces événements intégreront le programme des fêtes traditionnelles, qui se dérouleront pendant la durée des manifestations, comme la Fête de la jeunesse, ou tout de suite après, comme la Fête des vendanges.

5.3. Site internet sur l'histoire neuchâteloise

La Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (SHAN) envisage la création d'un site internet entièrement dédié à l'histoire neuchâteloise et dans lequel l'iconographie, les objets, les archives, les photographies et les films seront à l'honneur. Le public aura à disposition un outil lui permettant d'obtenir des réponses aux questions qui ne manqueront pas d'être soulevées par l'ensemble des activités et manifestations qui se dérouleront en 2011. Au-delà du Millénaire, ce projet qui allie les techniques modernes de diffusion du savoir avec les compétences des spécialistes de l'iconographie et de l'histoire régionale comblera de manière originale et durable le manque de ressources facilement accessibles par tous (à commencer par les élèves et les enseignants) sur l'histoire neuchâteloise.

6. Ville et lieux partenaires

6.1. Localisation des manifestations : le site/ les sites

La Ville et son environnement serviront de décor à l'ensemble des festivités.

La Ville de Neuchâtel est un cadre rêvé pour une manifestation de ce genre : le cachet de sa vieille ville, ses quartiers, ses bâtiments, ses panoramas, l'ouverture de la ville sur le lac, avec les Alpes en arrière-fond. De plus, la proximité du centre-ville confèrera à la manifestation une situation idéale, puisque les visiteurs pourront bénéficier à la fois des transports publics et de nombreux commerces.

Les sites principaux où se dérouleront les différentes activités seront regroupés dans un périmètre accessible à pied.

Il serait souhaitable qu'il subsiste une trace du Millénaire, mais ce ne sera sans doute pas dans le domaine construit en raison des délais inhérents à de telles réalisations.

6.2. Lieux et partenaires potentiels

Les événements prendront place dans des lieux existants, à définir selon la programmation qui sera retenue.

Les lieux principaux pressentis regroupent des sites tels que : Collégiale, stade de la Maladière, Jeunes Rives, etc., auxquels s'ajoutent les institutions culturelles neuchâteloises : musées, bibliothèques, jardin, etc.. Mais de nombreux autres lieux pourraient se prêter à des activités de petite ou moyenne envergure.

- Liste non exhaustive des lieux à potentiel intéressant :
 - Château-Collégiale
 - Tour des Prisons
 - Quartier du Neubourg (anciennes fêtes des bordes)
 - Gare
 - Tour de l'OFS
 - Stade de la Maladière
 - Jeunes Rives
 - Le lac (cabotage solaire)
 - Jardin botanique
 - Serrières
 - La Coudre/Chaumont
 - Centres portugais, italien, autres.
 - Site d'où l'on jouit d'un panorama sur la ville (Université du Mail, Plan)
 - Observatoire
 - Fontaine-André

- Liste non exhaustive des partenaires institutionnels pressentis :
 - Archives de la Ville
 - Archives de l'Etat
 - Musées de la Ville (dans les murs ou hors les murs)
 - Laténium
 - BPU
 - CAN
 - Jardin Botanique
 - Centre Dürrenmatt
 - Université
 - CSEM
 - Office fédéral de la statistique
 - Centre culturel neuchâtelois le Pommier

- Théâtre du Passage et autres de la ville
- Conservatoire de musique
- HE-Arc
- CFF.

6.3. Etat de Neuchâtel

L'Etat de Neuchâtel a été représenté dans le Comité exploratoire chargé de fixer les grandes lignes de la manifestation par M. Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des titres. Dans la mesure où les travaux de ce groupe de travail sont terminés, il s'agira de solliciter à nouveau l'Etat de Neuchâtel, afin de définir sous quelle forme il sera associé à cet événement et le cas échéant de fixer alors les modalités pratiques, techniques, historiques et financières de cette collaboration. Elle pourrait se manifester dans le cadre des ouvrages, actuellement en préparation, concernant le patrimoine des musées du canton de Neuchâtel, le premier intitulé « Noble, simple et majestueux », Neuchâtel néo-classique 1720-1840, rédigé par l'historienne de l'art Elisabeth Crettaz et le second « Aux origines du canton : Le Pays de Neuchâtel au Moyen-Age », rédigé sous l'égide de l'OPMS et de l'Institut d'histoire de l'Université avec la collaboration d'institutions communales et cantonales. Ces deux ouvrages consacrés à l'inventaire du patrimoine neuchâtelois pourraient être édités à l'occasion du Millénaire de la Ville.

6.4. Saint-Blaise et Auvernier

En 2007 déjà, nous avons sollicité les communes de Saint-Blaise et d'Auvernier qui fêteront, à l'instar de notre ville, leur Millénaire en 2011, afin de savoir sous quelle forme les institutions précitées étaient disposées à s'associer aux célébrations de cet anniversaire. Les contacts se poursuivent. On rappellera que les documents de l'époque mentionnaient juxtaposés au terme « novum castellum » des lieux désignés comme Averniacum, ancien nom d'Auvernier et Arins, ancien nom de Saint-Blaise. La Ville de Neuchâtel souhaite également inviter, sinon associer à l'événement, sous une forme encore à définir, les villes jumelles, amies, et les communes riveraines.

6.5. Neuchâtel, un pôle d'attraction

Dans le cadre des relations entretenues avec les institutions, nous avons, d'ores et déjà la confirmation que l'assemblée générale de l'Union des villes suisses se tiendra à Neuchâtel en août 2011. D'autres organismes choisiront certainement notre ville et notre région pour y tenir leurs assises cette année-là. C'est du moins dans cet esprit que nous invitons les sociétés et les associations à s'annoncer au chef de projet. Nous nous réjouissons d'accueillir toutes les personnes qui choisiront Neuchâtel, pour contribuer aux festivités mises en place à l'occasion de cet événement.

7. Aspects financiers

7.1. Conséquences financières

Selon le point 5 du rapport d'information au Conseil général en vue de la préparation du Millénaire de Neuchâtel (du 18 janvier 2008), le budget prévisionnel de la Ville de Neuchâtel devra englober la création et le fonctionnement du secrétariat exécutif, le financement des travaux préparatoires, l'organisation des manifestations officielles du Millénaire (ouverture et clôture), le financement des manifestations mises en place par les institutions de la Ville, la publication et distribution de l'ouvrage de M. Jean-Pierre Jelmini en cours d'élaboration.

7.2. Budget

	Francs
<ul style="list-style-type: none"> • Création et fonctionnement du <u>secrétariat exécutif</u> : 2009 : Budget adopté 50'000.- (50%) 2010 et 2011 100'000.- (100%) Un-e chef-fe de projet 	250'000.-
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination générale : <u>programmation/contrats</u>, (coordination sociétés locales, installations techniques, etc) 2010 : 100% 2011 : 100% Un responsable technique et programmation 	250'000.-
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux préparatoires <u>techniques (mandats) et administratifs</u> : 2009-2011 	100'000.-

	Francs
• Les productions du Millénaire : Organisation des manifestations officielles :	
– Ouverture : 200'000.-	480'000.-
– 1 ^{er} août : 80'000.-	
– Clôture : 200'000.-	
• Livre	120'000.-
• La programmation associée, labellisée : Manifestations mises en place par les institutions de la Ville et institutions associées (10 événements à 100'000 francs)	1'000'000.-
• La programmation parallèle : 10 « Events » soutien de 1'000.- à 10'000.- :	100'000.-
• Promotion/communication, site Internet	300'000.-
• Publications	150'000.-
• Divers et imprévus :	150'000.-
Total	2'900'000.-

En principe, les montants précités comprennent les coûts des prestations des services communaux connus à ce jour. Les éventuelles prestations complémentaires non connues et donc non prévues seront intégrées dans le cadre du budget de fonctionnement des services lors de l'exercice 2011.

7.3. Financement

Par transparence, une ligne budgétaire spécifique intitulée « Millénaire 2011 » sera créée dans les rubriques 30. Personnel, 31. Biens, services et marchandises, 33. Amortissements, 36. Subventions accordées, 39. Imputations internes, 43. Contributions, 46. Subventions acquises, 49. Imputations internes, au chapitre 01.02. Conseil communal.

Les charges de personnel seront imputées dans les comptes de fonctionnement des années 2009 à 2011, soit 50'000 francs en 2009 et 200'000 francs pour, respectivement, les années 2010 et 2011.

En ce qui concerne le livre édité par les éditions Attinger à Hauterive, la participation de la Ville de Neuchâtel sera également imputée dans les comptes de fonctionnement à hauteur de 24'000 francs par année, pour la période 2007 à 2011.

Les montants relatifs aux cérémonies officielles, 480'000 francs, à la communication, 450'000 francs ainsi qu'aux divers et imprévus, 150'000 francs font l'objet de la présente demande de crédit (total : 1'080'000 francs).

Le financement de l'événementiel, 1'100'000 francs, sera assuré par les dons, subventions, sponsors et autres partenaires sollicités par l'Association du Millénaire. Le cas échéant, les projets envisagés seront redimensionnés compte tenu des montants effectivement récoltés.

Le coût net de la célébration du millénaire s'élèvera donc à 1,8 million de francs, dont 720'000 francs à charge des budgets de fonctionnement des années 2007 à 2011 (répartition ci-dessous) et 1'080'000 francs sous la forme de crédit d'investissement.

	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Fr.	24'000	24'000	74'000	349'000	1'349'000	*1'820'000

*dont à déduire 1,1 million de francs de financement extérieur.

Aucun montant n'a été inscrit à la planification des investissements 2006-2009. Dans le cadre du budget des investissements 2009, une somme de 1'300'000 francs avait été prévue pour le Millénaire 2011, dont 250'000 francs pour l'année 2009. Compte tenu des modalités de financement finalement retenues, c'est donc en définitive un montant de 1'080'000 francs qui est sollicité de votre Autorité.

Compte tenu de l'importance de cette manifestation historique, nous consulterons la Commission financière. La Commission du Millénaire sera également associée à nos travaux.

8. Communication

Le plan de communication du Millénaire s'articule autour de cinq axes, connectés entre eux et à mettre en place graduellement :

- Le travail en réseau avec les partenaires, composés des groupes suivants :
 - les services administratifs, les services techniques et les institutions culturelles relevant en tout ou en partie de la Ville ;
 - l'Etat de Neuchâtel ;
 - les communes de Saint-Blaise et d'Auvernier ;
 - les écoles et l'Université ;
 - les associations, sociétés, fédérations et clubs ;
 - les sponsors.
- Relations publiques.
- Site Internet.
- Travail avec les médias.
- Publicité (phase finale).

La planification de la communication est bien entendu liée à l'avancement du programme de la manifestation. En référence constante au but défini, elle tient compte de l'évolution des projets et répartit l'information selon la progression des réalisations, qu'elle adapte aux publics cibles, l'information sera limitée à des projets. Il faut d'ores et déjà préparer le public visé, lui faire envie de participer aux divers événements, mais selon une ligne directrice bien définie.

9. Calendrier / Suite des opérations

9.1. Calendrier administratif

Présentation du projet à la Commission du Conseil général et aux partenaires par le Conseil communal	janvier 2009	Conseil communal
Présentation du rapport au Conseil général	avril 2009	Conseil communal

Le comité de pilotage agira en qualité d'organe faîtière. Il lui appartiendra, avec le chef de projet et dès l'obtention du crédit objet du présent rapport, de prendre rapidement les contacts nécessaires avec les partenaires techniques, financiers et opérationnels, dans la perspective de la réalisation concrète des manifestations et activités prévues.

9.2. Calendrier des étapes de production

Création du secrétariat exécutif	mars 2009	Dir. de la culture
Création de l'Association	mars 2009	Comité de pilotage
Recherche de fonds	Dès mars 2009	Association
Elaboration de la phase « projet »	avril 2009	Secrétariat exécutif
Contact et coordination avec les partenaires (tant contenu / que financiers)	Dès avril 2009	Comité de pilotage
Elaboration du projet définitif	Dès avril 2009	Comité de pilotage
Production, réalisation	Dès avril 2009	Comité de pilotage
Construction (si nécessaire)	Dès avril 2009	Comité de pilotage
Préparation de la campagne de presse	1 ^{er} semaine 2009	Secrétariat exécutif
Création du site Internet	Dès mai 2009	Secrétariat exécutif
Campagne de diffusion	Dès mai 2009	Secrétariat exécutif
Présentation 4 mois : de l'ouverture à la clôture...		Comité de pilotage
Fermeture des comptes	Octobre 2011	Comité de pilotage
Debriefing/évaluation	Décembre 2011	Comité de pilotage

N.B. Le calendrier présenté sera bien évidemment confirmé en temps et lieu par le comité de pilotage.

10. Conclusion

De telles commémorations contribuent traditionnellement à donner aux divers éléments d'une communauté un sentiment d'appartenance et de reconnaissance mutuelle. Les temps difficiles que notre société traverse actuellement renforcent encore le besoin de se rassembler autour de valeurs simples et communes.

Nous souhaitons par ailleurs inscrire cet anniversaire comme un rendez-vous populaire et festif durant plusieurs mois de l'année 2011 et, avec l'ensemble des citoyens et citoyennes, susciter une réflexion sur notre identité et ses multiples composantes.

Et comme nous le souhaitons déjà dans le rapport d'information dont vous avez pris acte, nous vous demandons aujourd'hui de saisir l'opportunité qui nous est offerte de mettre en évidence les atouts qui font la richesse de notre ville et de notre région.

En conclusion, tout en faisant un travail de mémoire par la publication d'un ouvrage de référence pour notre ville traitant les dix premiers siècles de son histoire, nous souhaitons aussi, par des manifestations, associer la population dans ses différentes composantes afin de lui offrir l'opportunité de vivre des instants marquants qui entreront progressivement dans la mémoire collective.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs de prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

Annexe : Liste des membres du comité de pilotage.

Projet

**Arrêté
concernant la structure et le financement des actions et des
manifestations marquant, en 2011, le Millénaire
de la Ville de Neuchâtel**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 1'080'000 francs est accordé au Conseil communal pour la part de la Ville de Neuchâtel au financement des actions et des manifestations marquant, en 2011, le Millénaire de la Ville de Neuchâtel.

Art. 2.- Ce crédit sera amorti au taux de 10 % ; la charge financière sera imputée à la Section de la culture.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe

Composition du comité de pilotage

Présidence	Mme Françoise Jeanneret, directrice de la culture
Chef de projet	M. Christophe Valley, responsable du secrétariat exécutif
Comité d'honneur	A désigner par le comité de pilotage
Association du Millénaire	Mme Michèle Berger Wildhaber, coprésidente M. Blaise Duport, coprésident M. Daniel Burki, coprésident
Commission du Conseil général	Présidence de la Commission spéciale
Programmation	A désigner par le comité de pilotage
Service juridique	M. Alain Virchaux, juriste de la Ville
Finances	M. Gérard Blandenier, chef des Services financiers
Protocole	M. Rémy Voirol, chancelier
Etat de Neuchâtel	A désigner par le Conseil d'Etat neuchâtelois
Informations/communications	Mandat sera donné par le comité de pilotage
Livre du Millénaire	A désigner par les éditions Attinger, à Hauterive